Affiché le





## **DÉLIBÉRATION**

## N° BS-2019-04

## OBJET: Révision du tableau des emplois relevant du droit privé

Nombre de membres en exercice: 8

Nombre de membres présents lors de la délibération : 8 Nombre de membres ayant donné procuration : 0

Date de convocation: 05/03/2019 Date d'affichage: 05/03/2019

Votes contre: 0 Votes pour: 8 Abstentions: 0

L'an deux mille dix-neuf, le onze mars,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de Madame France DUCOS,

Secrétaire de séance : Claude VETTROR

Membres présents: Michel DAYMAN, France DUCOS, Christian DULHOSTE, Patricia FEUILLET-GALABERT, Marie-Ange PASSARIEU, Philippe SAUQUES, Pascal TROTTA, Claude VETTOR.

## Membres absents et excusés : -

Madame la Présidente rappelle aux membres du Bureau la délibération BS-2018-16 du 24/09/2018 par laquelle il a été décidé de réaliser une évaluation précise des besoins pérennes du SETA en termes de personnel pour assurer un service performant aux usagers dans des conditions optimales, ainsi que l'analyse des possibilités et conséquences financières de la pérennisation des emplois en Contrat à Durée Déterminée (CDD).

Après avoir présenté la situation statutaire et contractuelle actuelle de l'ensemble des emplois et des employés du Syndicat, Madame la Présidente propose le tableau suivant afin de fixer pour chaque emploi les effectifs pérennes, ainsi que les conditions assorties pour les contrats relevant du droit privé :

Service d'affectation  Emploi	Effectif pérenne maximal * (tous statuts confondus)	Type de contrat et quotité maximale de travail	Salaire annuel brut maximal en contrat de droit privé
Général  Directeur Général des Services	1.00	Contractuel droit public 35 heures/semaine	Sans objet
Général Responsable Administratif	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	40 000 €
Général Secrétaire	2.71	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Général Animateur PAT	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	29 000 €
Général Agent d'entretien	0.12	CDI droit privé 4 heures/semaine	SMIC horaire + 13ème mois
Exploitation  Responsable Technique	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €
Exploitation Technicien assainissement	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Exploitation Fontainier	4.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €

Envoyé en préfecture le 12/03/2019

Reçu en préfecture le 12/03/2019

Affiché le

ID: 032-200073310-20190309-BS\_2019\_04-DE

Travaux Responsable Technique	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €
Travaux Fontainier	3.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	25 000 €
Exploitation et Travaux Électromécanicien	1.00	CDI droit privé 35 heures/semaine	35 000 €

<sup>\*</sup> En équivalent temps plein (ETP) et hors personnel de renfort ou chargé de mission pour lesquels une délibération spécifique sera nécessaire

Madame la Présidente indique que les plafonds de rémunération proposés pour chaque poste ont été fixés en fonction des niveaux d'expertise, de responsabilité, et d'autonomie attendus, des sujétions et conditions d'exercice des missions, et avec le soucis de respecter l'équité vis-à-vis des personnels déjà en place. En outre, Madame la Présidente précise que les rémunérations des salariés recrutés dans le cadre et les limites de la présente délibération seront négociées et fixées selon les profils des candidats retenus pour chaque poste à pourvoir, et plus particulièrement leurs niveaux de formation, leurs parcours professionnels, et leur manière de servir (assiduité, implication, ponctualité...).

Madame la Présidente précise par ailleurs que les emplois ainsi créés pourront être proposés aux agents du Syndicat actuellement fonctionnaires territoriaux, ou en CDD de droit privé.

Ouï l'exposé de Madame la Présidente, et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical :

- approuve la proposition telle qu'elle lui a été soumise,
- autorise Madame la Présidente à réaliser toutes les formalités et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature des contrats de travail.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

La Présidente, France DUCOS